

**PROCES VERBAL**, des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de la Ville du Lac St Joseph, tenue en date du 16 février 2004, au Centre Brulart, 1229 rue du Chanoine Morel à Sillery à 20:00 heures.

**ETAIENT PRESENTS**, monsieur le Maire Raymond Blouin, monsieur Jocelyn Boivin, monsieur Guy Jacob et Monsieur Jacques Tessier formant quorum de ce Conseil sous la présidence de monsieur le Maire Raymond Blouin.

**ABSENCE MOTIVEE**, monsieur Michel Croteau et monsieur Robert Simard et monsieur O'Donnell Bédard.

#### **6768 – Ouverture de la séance**

Le Maire monsieur Raymond Blouin déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

#### **6769 - Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance régulière du 16 février 2004, en y ajoutant, toutefois, les sujets suivants :

- Rapport de l'inspecteur en bâtiments; (6777)
- Demandes du club nautique; (6778)
- Réfection de la rampe de mise à l'eau; (6779)
- Piste cyclable et pédestre; (6780)
- Cours municipales - demande d'émettre un arrêté; (6781)
- Communauté métropolitaine de Québec - quote-part; (6782)
- Correspondance de la MRC de la Jacques Cartier; (6783)

### **6770 – Acceptation du procès verbal des délibérations de la séance régulière du 19 janvier 2004**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès verbal des délibérations de la séance régulière du Conseil municipal tenue en date du 19 janvier 2004.

### **6771 - Acceptation des listes et rapports mensuels**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2004 ;
- Réconciliation bancaire au 31 janvier 2004 ;
- Rapport budgétaire au 31 janvier 2004.

### **6772 – Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2004-27 à 2004-32 inclusivement, tels que préparés par le secrétaire-trésorier.

### **6773 – Adoption du règlement #03-162 amendement du règlement relatif au zonage**

Le Maire Monsieur Raymond Blouin soumet pour adoption le règlement numéro 03-162 décrétant un amendement au règlement de zonage de la municipalité portant le numéro 94-117 principalement aux articles touchant la hauteur du bâtiment principal, les normes d'implantation des bâtiments complémentaires ainsi que les normes applicables à la fortification ou à la protection d'une construction..

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les Cités et Villes. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 03-162 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 03-162, tel que rédigé.

#### **6774 – Adoption du règlement #03-163 amendement du règlement de construction**

Le Maire Monsieur Raymond Blouin soumet pour adoption le règlement numéro 03-163 décrétant un amendement au règlement de construction de la municipalité portant le numéro 91-90 principalement aux articles touchant les normes applicables à la fortification ou à la protection d'une construction..

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les Cités et Villes. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 03-163 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 03-163, tel que rédigé.

**6775 – Adoption du projet de règlement 04-168 - division de la municipalité en district électoraux en vue des élections municipales de 2005**

Le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2)

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les Cités et Villes. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement #04-168 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que:

- Le projet de règlement #04-168 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2).

**6776 - Correspondance entente protection incendie - conciliation**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Prend acte de la lettre du 19 janvier de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac adressée au Ministre des Affaires municipales relativement au rapport de conciliation déposé le 14 novembre 2003 par madame Manon Carrier suite à la requête de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- Prend également acte de la lettre du procureur de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier Me Bertrand Gobeil, datée du 23 janvier 2004 adressée au Ministre des Affaires municipales, demandant de reprendre la conciliation;
- Prend aussi acte d'une lettre de Me Léonce E. Roy procureur de la municipalité informant le Ministre des Affaires municipales que le Conseil municipal est satisfait du rapport de la conciliatrice Mme Manon Carrier et qu'il n'a pas l'intention de participer à une reprise de la conciliation.

### **6777 - Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Prend acte du rapport des permis de construction et réparations préparé par l'inspecteur en bâtiments M. Luc Morissette pour le mois de janvier 2004

### **6778 – Demandes du club nautique**

Les membres du conseil échangent avec le commodore M. Richard Cloutier concernant les besoins en locaux du club nautique et:

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Prend acte de la lettre de M. Richard Cloutier commodore au Club nautique St Louis lequel soumet, au nom de la corporation qu'il représente, une liste, en pieds carrés, des locaux nécessaires à cet organisme pour répondre adéquatement à ses besoins.
- Autorise le Maire Raymond Blouin à faire une analyse des coûts pour la construction des bâtiments projetés et à tenir une réunion des membres du Conseil pour discuter des décisions à prendre en relations avec les besoins de la municipalité et ceux de la corporation du Club nautique ST Louis.

#### **6779 – Réfection de la rampe de mise à l'eau**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Prend acte de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, concernant le projet de réfection de la rampe de mise à l'eau, préparée par la firme Genium.
- Accepte la soumission de la firme Gosselin Préfab Limitée au montant total de 3,433.50\$ pour la fourniture et la livraison de trois (3) dalles de béton en autant que la municipalité obtiendra du Ministère de l'environnement le certificat d'autorisation mentionné au paragraphe précédent.

#### **6780 - Piste cyclable et pédestre**

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Prend acte de la lettre de M. Sam Hamad, Ministre des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs annonçant à la municipalité qu'il autorise la Ville de Québec à lui verser la somme de 20 000\$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet de piste cyclable et pédestre au lac St Joseph.
- Autorise le Conseiller Jocelyn Boivin à signer pour et au nom de la Ville du Lac St Joseph une lettre d'engagement envers le Ministre délégué responsable de la Capitale nationale représenté par Le fonds régional de développement touristique.

#### **6781 - Cours municipales - demande d'émettre un arrêté**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Demande au ministre de la Justice de Québec d'émettre un arrêté conformément à l'alinéa 2 de l'article 56 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01) prévoyant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la cour municipale de la Ville de Québec siège au 160, 76<sup>e</sup> Rue Est, Charlesbourg, au 1130, route de l'Église, Sainte-Foy et au 285, rue de la Maréchaussée, Québec et que le chef-lieu de la cour municipale soit établi au 285, rue de la Maréchaussée, Québec.

#### **6782 - Communauté métropolitaine de Québec - quote-part**

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Prend acte de la résolution E-2004-06 adoptée lors de la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec laquelle établit la quote-

part payable par les municipalités faisant partie de la CMQ en fonction du budget 2004.

- Autorise le secrétaire-trésorier à verser à la Communauté métropolitaine de Québec le montant de 6,731\$ représentant la quote-part de la municipalité selon les échéances établies à la résolution E-2004-06.

### **6783 - Correspondance de la MRC de la Jacques Cartier**

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- prend acte de la correspondance de la MRC de la Jacques-Cartier concernant les dossiers suivants:
  - Avis public - consultations publiques sur le document de consultation pour le schéma de couverture de risque;
  - Règlement 1-2004 - établissement des quotes-parts des dépenses;
  - Dépliant sur les paysages de la MRC de la Jacques-Cartier;
  - Résolutions 6758 et 6759 - concernant les règlements 03-162 et 03-163.

### **6784 – Correspondance**

Les membres du conseil prennent connaissance de la correspondance suivante:

- Lettre du Ministère de l'Environnement - rencontre de sensibilisation sur l'habitat du poisson, la rive et les milieux humides;
- Site internet de la CMQ;
- Plan d'organisation des ressources policières;



**6785 – Levée de la séance**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance.

---

Armand Létourneau  
Secrétaire-trésorier

---

Raymond Blouin  
Maire